



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1327 - P- TP-SD
(09-2008)

FISCALITE DIRECTE
LOCALE

TP

TAXE PROFESSIONNELLE

2008

TIMBRE A DATE DU SERVICE

DEMANDE DE PLAFONNEMENT EN FONCTION DE LA VALEUR AJOUTEE ENTREPRISES DONT LE PLAFONNEMENT EST LIMITE

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																					
1. NOM ET PRENOMS ou DENOMINATION	<table border="1" style="width: 100%; height: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> <td style="width: 5%; height: 15px;"></td> </tr> </table>																				
2. ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL																					
3. Numéros de téléphone, télécopie, courriel.....																					
4. Numéro SIRET de l'établissement principal																					
5. ACTIVITES EXERCEES																					

INDICATIONS GENERALES

- A compter des impositions établies au titre de 2007, le coût du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée est partagé entre les collectivités territoriales et l'État, ce dernier prenant en charge le dégrèvement pour investissements nouveaux et le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée dans la limite de 76,225 millions d'euros.
- Les redevables estimant pouvoir bénéficier du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée prévue par l'article 1647 B sexies du code général des impôts et dont **la somme des dégrèvements obtenus au titre des investissements nouveaux et au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée est susceptible de dépasser 76,225 millions d'euros**, doivent utiliser le présent imprimé pour formuler leur demande.

Après clôture des comptes 2008 un exemplaire dûment rempli, daté et signé sera adressé à **la Direction des Grandes Entreprises** à l'adresse suivante : Direction des Grandes Entreprises, 8, rue Courtois, 93505 Pantin Cedex

Cette demande vaut réclamation et doit impérativement être accompagnée d'une **copie des avis d'imposition** visés au cadre B de la page suivante.

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE AYANT ETABLI LA DECLARATION SI ELLE NE FAIT PAS PARTIE DU PERSONNEL SALARIE DE L'ENTREPRISE Téléphone :	NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE Téléphone A Le Courriel Signature Joindre le mandat si le signataire n'est pas le représentant légal
--	---

B RECAPITULATION DES IMPOSITIONS DE TAXE PROFESSIONNELLE ETABLIES AU TITRE DE 2008								
Code du département	ADRESSE DE CHAQUE ETABLISSEMENT AYANT DONNE LIEU A IMPOSITION (commune, rue et n°, ou lieu-dit) dans l'ordre d'imputation du dégrèvement demandé	Numéro du rôle	Montant brut des cotisations (1)	Montant de la cotisation calculée au taux de référence (2)	Total des dégrèvements obtenus au titre de chacun des établissements concernés (3)		Dégrèvements calculés au niveau de l'entreprise	
					Montant total des dégrèvements	Montant correspondant à la cotisation calculée au taux de référence Col.6x col.5 col.4		
1	2	3	4	5	6	7	8	
							A) DEGREVEMENTS OBTENUS (4)	
							B) TOTAL DES DEGREVEMENTS CALCULES AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE CORRESPONDANT A LA COTISATION CALCULEE AU TAUX DE REFERENCE Lig. A x total col.5- total col.7 Total col.4- total col 6	
Si ce cadre est insuffisant joindre un état établi sur le même modèle			TOTAUX					
I A	TOTAL DES COTISATIONS A PLAFONNER Total colonne 4 – (Total col. 6 + col.8, lig. A)							
I B	TOTAL DES COTISATIONS CALCULEES AU TAUX DE REFERENCE, UTILES AU CALCUL DE LA PART PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DU PVA : Total col. 5 – (Total col. 7 + col. 8, lig. B)							

C CALCUL DU PLAFONNEMENT		
2	REPORT DU MONTANT INSCRIT LIGNE D2 DU TABLEAU N° 2059 E ANNEXE A LA DECLARATION DE RESULTATS (5)	
3	MONTANT DU PLAFONNEMENT (6) Généralité des entreprises : ligne 2 x 3,5%	

D CALCUL DU DEGREVEMENT		
4	Montant du dégrèvement avant limitation de la part prise en charge par l'Etat (7) <div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> - <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>→ <small>(ligne 1 A) (ligne 3)</small> </div>	
5	Montant du dégrèvement pris en charge par l'Etat avant limitation du montant du plafonnement (8) <div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> - <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>→ <small>(ligne 1 B) (ligne 3)</small> </div>	
6	Montant du dégrèvement pour investissements nouveaux (total des lignes 8a des avis d'imposition)..... (9)→	
7	Montant du dégrèvement pris en charge par l'Etat (10) [ligne 5 limitée à (76 225 000 – ligne 6)].....→	
8	Montant du dégrèvement pris en charge par les collectivités (ligne 4 – ligne 5) <div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> - <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> <small>(ligne 4) (ligne 5)</small> </div>	
9	Montant du dégrèvement après limitation de la part prise en charge par l'Etat (ligne 7 + ligne 8) <div style="display: flex; align-items: center; gap: 20px;"> <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> + <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/> <small>(ligne 7) (ligne 8)</small> </div>	

E LIMITATION DU DEGREVEMENT POUR LES ENTREPRISES AYANT BENEFICIE DES DEGREVEMENTS « VEHICULES ROUTIERS ET FLUVIAUX »		
CALCUL DE LA LIMITE		
10	Total des cotisations figurant sur la ligne 10 des avis d'imposition (11)	
11	Dégrèvements « véhicules routiers et fluviaux » obtenus par voie de réclamation	
12	Part des autres dégrèvements imputables (12)	
13	MONTANT MAXIMUM DU DEGREVEMENT ligne 10 – (ligne 11 + ligne 12)→	

F DEGREVEMENT DEMANDE AU TITRE DU PLAFONNEMENT		
14	GENERALITE DES ENTREPRISES	Report de la ligne 9
15	ENTREPRISES AYANT BENEFICIE DES DEGREVEMENTS « VEHICULES ROUTIERS ET FLUVIAUX »	Report de la plus petite valeur des lignes 9 ou 13

G IMPUTATIONS EFFECTUEES AU TITRE DU PLAFONNEMENT LORS DU REGLEMENT DU SOLDE DES COTISATIONS DE 2008 (13)					
Code du département	Adresse de chaque établissement ayant donné lieu à imposition (commune, rue et n°, ou lieu-dit) dans l'ordre d'imputation du dégrèvement demandé	Numéro SIRET	Numéro du rôle	Montant total des cotisation à payer (14)	Imputations effectuées
si ce cadre est insuffisant, joindre un état établi sur le même modèle				TOTAL	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.